



Conseil économique et social

Distr. générale
11 septembre 2009
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2009

14-16 septembre 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté et projet de calendrier et d'organisation des travaux

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Ouverture de la session	3
Questions d'organisations et de procédure	3
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	3
3. Programmes de travail proposé pour les sessions de 2010 du Conseil d'administration	3
Questions relatives aux programmes et grandes orientations	3
4. Propositions de coopération de l'UNICEF au titre des programmes	3
a) Approbation des descriptifs de programme de pays révisés examinés à la session annuelle de 2009	3
b) Projets de descriptif de programme de pays	4
c) Prorogation de programmes de pays en cours d'exécution	4
d) Examens à mi-parcours de programmes de pays	5
e) Sensibilisation, élaboration de programmes et programmes multinationaux	5
f) Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés	5

*** Troisième nouveau tirage pour raisons techniques.

Merci de recycler 

5. Suite donnée par l'UNICEF aux recommandations formulées et aux décisions prises par le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida lors de ses réunions	6
Questions d'évaluation et d'audit	6
6. Rapport annuel sur la fonction d'évaluation	6
7. Rapport annuel sur la vérification interne des comptes	6
Ressources, questions financières et budgétaires	6
8. Budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011	7
9. Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2009-2012 (estimations)	7
10. Collecte de fonds auprès du secteur privé : rapport financier et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008	7
Questions diverses et adoption des projets de décision	7
11. Questions diverses	7
12. Adoption des projets de décision	7
13. Clôture de la session	7

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la session

Le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale feront des déclarations liminaires devant le Conseil.

Questions d'organisation et de procédure

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

Pour suite à donner E/ICEF/2009/16

L'ordre du jour provisoire a été établi en concertation avec le Bureau, à partir du programme de travail adopté par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2008. Le Conseil adoptera l'ordre du jour de la session après lui avoir apporté les modifications qu'il aura jugées nécessaires.

3. Programme de travail proposé pour les sessions de 2010 du Conseil d'administration

Pour suite à donner [E/ICEF/2009/17 et Corr.1]

Le programme de travail proposé répond aux décisions du Conseil d'administration et aux suggestions du secrétariat. Il a été établi en consultation avec le Bureau du Conseil et est présenté au Conseil pour approbation. Une fois adopté, il servira de plan directeur pour établir l'ordre du jour des sessions de 2010 du Conseil d'administration, sous réserve des décisions du Conseil et des modifications apportées en consultation avec le Bureau du Conseil.

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

4. Propositions de coopération de l'UNICEF au titre des programmes

a) Approbation des descriptifs de programme de pays révisés examinés à la session annuelle de 2009

Pour suite à donner

À sa session annuelle de 2009, le Conseil d'administration a examiné 16 descriptifs de programme de pays ou de zone (Afghanistan, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burundi, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Liban, Monténégro, Ouzbékistan, Programme pour la sous-région du Golfe, Roumanie, Tadjikistan et Turkménistan). Les observations formulées ont été communiquées aux bureaux de pays compétents et les projets de descriptif de programme de pays ont été dûment révisés et affichés sur le site Web de l'UNICEF, dans les six semaines qui ont suivi la session. Le Conseil d'administration approuvera ces descriptifs selon la procédure d'approbation tacite, à moins que cinq membres au moins n'informent le secrétariat par écrit qu'ils souhaitent que le Conseil examine plus avant un programme de pays particulier.

b) Projets de descriptif de programme de pays*Pour suite à donner*

Les trois projets de descriptif de programme de pays mentionnés ci-après sont présentés au Conseil d'administration pour examen et observations, ainsi que pour approbation du montant estimatif total des ressources ordinaires et des autres ressources demandées au titre du budget de programme. Conformément à la décision 2008/17 du Conseil, ce dernier a été informé des raisons qui avaient justifié le report de la présentation de ces projets de descriptif de programme de pays de la session annuelle à la deuxième session ordinaire (E/ICEF/2009/CRP.12). Un récapitulatif sous forme de matrice de résultats est disponible pour chaque descriptif de programme de pays sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF, ainsi que la synthèse des résultats du programme précédent et des données concernant son exécution. Le cas échéant, les matrices de résultats des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement peuvent également être consultées sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF.

Compte dûment tenu des observations formulées par les délégations lors de la deuxième session ordinaire, ces projets de descriptif de programme de pays seront révisés et affichés sur le site Web de l'UNICEF, dans les six semaines qui suivront la session, pour que les membres du Conseil d'administration les examinent de nouveau. Ils approuveront les descriptifs de projet révisés à la première session ordinaire de 2010 selon la procédure d'approbation tacite, à moins que cinq membres au moins n'informent par écrit le secrétariat qu'ils souhaitent que le Conseil se penche de nouveau sur un programme de pays particulier.

Les trois projets de descriptif de pays suivants, classés par région, seront présentés :

Afrique de l'Est et Afrique australe

- Ouganda (E/ICEF/2009/P/L.27)

Amériques et Caraïbes

- Argentine (E/ICEF/2009/P/L.28)
- Guatemala (E/ICEF/2009/P/L.29)

c) Prorogation de programmes de pays en cours d'exécution*Pour suite à donner [E/ICEF/2009/P/L.32]*

En application de la décision 2009/11 du Conseil d'administration, ce dernier sera informé de la prorogation d'un an de 10 programmes de pays en cours d'exécution : ceux de l'Azerbaïdjan, du Chili, de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée, de la Serbie, de la Somalie et de l'Uruguay, ainsi que le programme de zone pour les femmes et les enfants palestiniens, toutes prorogations qui ont été approuvées par la Directrice générale; ii) il lui sera demandé d'approuver la prorogation de deux ans des programmes de pays du Mozambique et des Philippines.

d) Examens à mi-parcours des programmes de pays*Pour examen*

Ces récapitulatifs par région des examens à mi-parcours de programmes de pays en cours d'exécution rendent compte notamment des résultats obtenus, des

enseignements tirés de l'expérience et des éventuels ajustements à apporter aux programmes de pays. Le Conseil est invité à examiner les rapports et à donner, s'il y a lieu, des instructions au secrétariat. Les sept rapports ci-après seront soumis et examinés pendant la présente session :

- Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants (E/ICEF/2009/P/L.25), contenant les examens à mi-parcours des programmes de pays de l'Albanie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kirghizistan, de la Turquie et de l'Ukraine
- Asie de l'Est et Pacifique (E/ICEF/2009/P/L.23), contenant les examens à mi-parcours des programmes de pays du Cambodge, de l'Indonésie, de la République populaire de Chine et du Viet Nam
- Afrique de l'Est et Afrique australe (E/ICEF/2009/P/L.20), contenant les examens à mi-parcours des programmes de pays de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Swaziland et de la Zambie
- Afrique centrale et de l'Ouest (E/ICEF/2009/P/L.21 et Corr.1), contenant les examens à mi-parcours des programmes de pays du Burkina Faso, du Ghana et du Tchad
- Amériques et Caraïbes (E/ICEF/2009/P/L.22), contenant les examens à mi-parcours des programmes de pays du Guyana et du Pérou
- Moyen-Orient et Afrique du Nord (E/ICEF/2009/P/L.26), contenant les examens à mi-parcours des programmes de pays de l'Iraq et de la République islamique d'Iran
- Asie du Sud (E/ICEF/2009/P/L.24), contenant les examens à mi-parcours du programme de pays du Bangladesh

e) Sensibilisation, élaboration de programmes et programmes multinationaux

Pour suite à donner [E/ICEF/2009/P/L.31]

Le Conseil d'administration va se pencher sur une recommandation visant à allouer des ressources inscrites au budget ordinaire et d'autres ressources – à condition que des contributions à des fins spécifiques soient disponibles – à la sensibilisation et à l'élaboration de programmes au titre de l'exercice biennal 2010-2011 à l'intention a) du siège, b) des bureaux régionaux, et c) des programmes multinationaux.

f) Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés

Pour action [E/ICEF/2009/P/L.30]

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver l'allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés, afin que les montants révisés des prévisions de dépenses pour la période de programme puissent être financés au moyen de ces ressources.

5. Suite donnée par l'UNICEF aux recommandations formulées et aux décisions prises par le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida lors de ses réunions

Pour examen

Un rapport sera présenté par oral au Conseil d'administration sur l'application des recommandations et des décisions prises par le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida lors de ses vingt-deuxième (avril 2008), vingt-troisième (décembre 2008) et vingt-quatrième (juin 2009) réunions. Un bref document d'information (E/ICEF/2009/CRP.19) pourra être consulté sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF.

Questions d'évaluation et d'audit

6. Rapport annuel sur la fonction d'évaluation

Pour examen [E/ICEF/2009/19]

Ce rapport annuel est établi en application des décisions 2008/4 et 2008/22 du Conseil exécutif, dans lesquelles celui-ci a prié l'UNICEF de lui rendre compte chaque année de la fonction d'évaluation et des conclusions et recommandations des principales évaluations réalisées. Ce rapport inclut aussi un examen de l'exécution de la politique d'évaluation approuvée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008.

7. Rapport annuel sur la vérification interne des comptes

Pour examen [E/ICEF/2009/AB/L.6 et E/ICEF/2009/AB/L.7]

Le rapport annuel sur la vérification interne des comptes porte sur les activités du Bureau de la vérification interne des comptes menées en 2008 et il est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Comme il l'a demandé dans ses décisions 2006/18, 2007/17 et 2008/23, le Conseil sera également saisi, pour information, des réponses distinctes données par la direction aux questions essentielles et récurrentes recensées dans le rapport annuel; si nécessaire, il recevra notamment des explications quant au fait qu'il n'a pas été donné suite à certaines recommandations pendant 18 mois ou plus. De plus, le rapport annuel du Comité de vérification des comptes de l'UNICEF peut être consulté sur le site Web du Conseil d'administration.

Ressources, questions financières et budgétaires

Outre les points de l'ordre du jour inscrits à cette rubrique, le Conseil d'administration sera saisi de trois documents d'information. Ces documents ne seront examinés qu'à la demande spécifique d'au moins un membre du Conseil :

- Rapports et états financiers provisoires pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, premier exercice de l'exercice biennal 2008-2009 (E/ICEF/2009/AB/L.3);
- Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 (E/ICEF/2009/AB/L.10);

- Rapport sur l'utilisation des ressources ordinaires pour couvrir les dépassements de crédits relatifs aux projets terminés financés au moyen d'autres ressources (E/ICEF/2008/AB/L.9).

8. Budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011

Pour suite à donner (E/ICEF/2009/AB/L.4)

Le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011, pour l'établissement duquel on utilise la présentation harmonisée convenue par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF, est soumis au Conseil d'administration pour approbation. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/ICEF/2009/AB/L.8) peut d'ores et déjà être examiné par le Conseil d'administration.

9. Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2009-2012 (estimations)

Pour suite à donner [E/ICEF/2009/AB/L.5 et Corr.1]

Conformément à la décision 2000/3 du Conseil d'administration, un plan financier à moyen terme est présenté en même temps que le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et les prévisions sur lesquelles il se fonde sont réexaminées et revues tous les ans. Ce rapport présente les prévisions financières (estimations) pour la période 2009-2012, qui serviront à déterminer l'ampleur des ressources ordinaires à affecter aux programmes qui seront présentés pour approbation en 2010. Il est soumis au Conseil pour approbation.

10. Collecte de fonds auprès du secteur privé : rapport financier et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Pour examen [E/ICEF/2009/AB/L.2]

Ce rapport est soumis chaque année au Conseil d'administration pour examen et observations.

Questions diverses et adoption des projets de décision

11. Questions diverses

Le Conseil examinera au titre de ce point de l'ordre du jour toute autre question qu'il jugera appropriée.

12. Adoption des projets de décision

13. Clôture de la session

La Directrice générale et le Président du Conseil d'administration prendront la parole devant le Conseil.

Annexe

Projet de calendrier et d'organisation des travaux de la deuxième session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration de l'UNICEF

14-16 septembre 2009*

Lundi 14 septembre

10 heures à 13 heures	<i>Point 1</i>	Ouverture de la session :
	<i>Point 2</i>	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
	<i>Point 9</i>	Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2009-2012 (estimations)
	<i>Point 8</i>	Budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011
	<i>Point 10</i>	Collecte de fonds auprès du secteur privé : rapport financier et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008
Après-midi 15 heures à 17 heures	<i>Point 7</i>	Rapport annuel sur la vérification interne des comptes
17 heures à 18 heures	<i>Point 6</i>	<i>Consultations officielles</i>

Mardi 15 septembre

Matin 10 heures à 13 heures	<i>Point 4</i>	Propositions de coopération de l'UNICEF au titre des programmes <ul style="list-style-type: none"> a) Approbation des descriptifs de programme de pays révisés examinés à la session annuelle de 2009 b) Projets de descriptif de programme de pays c) Prorogation de programmes de pays en cours d'exécution d) Examens à mi-parcours des programmes de pays e) Sensibilisation, élaboration de programmes et programmes multinationaux
Après-midi 15 heures-17 heures	<i>Point 5</i>	Suite donnée par l'UNICEF aux recommandations formulées et aux décisions prises par le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida lors de ses réunions
17 heures à 18 heures		<i>Consultations officielles</i>

* Si l'examen d'un point de l'ordre du jour est achevé plus tôt que prévu, le Conseil d'administration passera au point suivant et réaménagera le calendrier de ses travaux en conséquence.

Mercredi 16 septembre

Matin 10 heures à 13 heures	<i>Point 3</i>	Programme de travail proposé pour les sessions de 2010 du Conseil d'administration
	<i>Point 11</i>	Questions diverses
Après-midi 15 heures à 18 heures	<i>Point 12</i>	Adoption des projets de décision
	<i>Point 13</i>	Clôture de la session : Déclarations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration
